



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, RAMACKERS
Excusés : MM. LE BOULC'H, LE PRUNENNEC

PV du 28 mai 2024

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

- Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly les jours fériés.
- Fermeture du stade Faillu à Egly le samedi 1^{er} juin 2024.
- Fermeture du stade Babin à La Norville le samedi 8 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Brunoy

Fermeture du terrain du stade Parfait Lebourg le dimanche 23 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Epinay sur Orge

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine

Fermeture du stade de la Concorde les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saintry sur Seine

Fermeture du terrain de football situé sur le site des Montelièvres à compter du 7 mai 2024 jusqu'à nouvel ordre.

COUPES

La Commission remercie les membres du club de Saint Germain Saintry et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 25/05/2024.



Résultats des finales

Catégorie	Club Recevant	Score	Club Visiteur
U15 F à 8	FLEURY 91 FC 2	4-0	VAL YERRES CROSNE AF 1
Seniors F à 8	ORSAY BURES FC 1	0-1	ETAMPES FC 2
Seniors F à 11	FLEURY 91 FC 2	7-0	EVRY FC 1

Finales Seniors District, CDM, Vétérans et +45 ans le 9 juin 2024 à Etréchy

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 4 MAI 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834296 * Morangis Chilly FC 2 / Brétigny FCS 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Morangis Chilly FC pour absence de tablette.

FMI NON PARVENUE DU 11 MAI 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834292 * Longjumeau FC 1 / Viry Chatillon ES 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 25 MAI 2024

U18 F à 8

Match n° 27368437 * Pays Limours ENT 1 / Verrières le Buisson 1

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour réunion du 4 juin 2024.

U15 F à 8

Match n° 27833313 du 4 mai 2024

Evry FC 1 / Ste Geneviève FC 1 * Poule A

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de Ste Geneviève FC nous indiquant le résultat de la rencontre (5-8).

Feuille de match non parvenue malgré trois demandes (voir PV des 7, 14 et 21 mai 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission dit match perdu par pénalité à Evry FC 2 (-1 point, 0 but), Ste Geneviève FC 1 (3 points, 8 buts).

Amende réglementaire à Evry FC.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 26 MAI 2024

D1

Match n° 26095163 * Evry FC 1 / Igny AFC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée de championnat)

Ris Orangis US 2 / Longjumeau FC 2 * D4/A

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée de championnat)

Boissy sous St Yon 1 / MNVDB FC 2 * D5/B

Coudraysien FC 2 / Bondoufle AMC 2 * D5/C

Demande de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée de championnat)

Draveil FC 2 / Savigny Foot CO 2 * D2/B

Match n° 26099087 remis au 29 mai 2024

Horizon Aventure ASS 1 / Evry Courcouronnes 2 * D5/C

Reprise du dossier.

Courriels de d'Horizon Aventure ASS et de la Mairie de Lisses indiquant le prêt d'un terrain de repli. La rencontre aura lieu à Lisses sur le terrain de football n° 2 (terrain en herbe) du complexe sportif Stéphane Diagana à 20 h 00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 26517681 du 26 mai 2024

Vigneux FCO 2 / Etampes FC 2 * D4/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'Etampes FC 2.

Amende réglementaire à Etampes FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge d'Etampes FC (art. 17.1 du RSG du DEF).



Match n° 26215904 du 26 mai 2024

Tremplin Foot 2 / Arpajonnais RC 1 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Arpajonnais RC 1.

Amende réglementaire à Arpajonnais RC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Frais d'arbitrage à la charge d'Arpajonnais RC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 26098595 du 26 mai 2024

Morsang sur Orge FC 2 / Aigle Fertoise 2 * D5/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Aigle Fertoise 2.

Amende réglementaire à Aigle Fertoise pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 26099133 du 26 mai 2024

Benfica Yerres 1 / Horizon Aventure ASS 1 * D5/C

Lecture FMI.

Courriel de Benfica Yerres nous avisant d'une erreur sur le score de la rencontre :

Benfica Yerres 1 : 3 buts

Horizon Aventure ASS 1 : 5 buts

Match n° 26518169 du 2 juin 2024

Dourdan Sports 1 / Verrières le Buisson 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriels de Dourdan Sports et de la Mairie de Bruyères le Châtel indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La rencontre aura lieu à Bruyères le Châtel au complexe sportif Sandrine Soubeyrand (terrain synthétique) à 15 h 00.

Accord de la Commission.

Match n° 26518171 du 2 juin 2024

Lissois FC 1 / Pays Limours ENT 1 * D2/B

Courriel de Lissois FC demandant un changement d'heure.

Accord de la Commission et du Comité Directeur.

Match sans enjeu.

La rencontre se jouera à 14 h 00.

La Commission demande au club de Lissois FC d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

Match n° 26517685 du 2 juin 2024

Etampes FC 2 / Trois Vallées FC 1 * D4/A

Courriel d'Etampes FC demandant un changement d'heure.

Accord de la Commission et du Comité Directeur.

Match sans enjeu.

La rencontre se jouera à 16 h 00.



La Commission demande au club d'Etampes FC d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

Match n° 26517690 du 2 juin 2024

Lissois FC 2 / St Germain Saintry 2 * D4/A

Courriel de Lissois FC demandant un changement d'heure.

Accord de la Commission et du Comité Directeur.

Match sans enjeu.

La rencontre se jouera à 16 h 00.

La Commission demande au club de Lissois FC d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 12 MAI 2024

D1

Match n° 26517306 * Villabé ETS 5 / Epinay sur Orge SC 5

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 26 MAI 2024

D1

Match n° 26517340 * Longjumeau FC 5 / Villabé ETS 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Athis-Mons USO 6 / Palaiseau US 5 * D2 remis au 29 mai 2024

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024
HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h 00 pour cette division.

Le club d'Arpajonnais RC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 30,

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 12 h 00,

Le club de Palaiseau US devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 15 h 30,

Le club de Val Yverres Crosne devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 00.



FMI NON PARVENUE DU 4 MAI 2024

D4/D

Match n° 26772343 * Athis-Mons USO 1 / Vigneux FCO 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 18 MAI 2024

D4/D

Match n° 26772328 * Courcouronnes FC 2 / Benfica Yerres 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 25 MAI 2024

D2/A

Match n° 26121455 * Mennecy CS 1 / Grigny US 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Match n° 26762125 * Villabé ETS 2 / Ballainvilliers AS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 juin 2024.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Val Yerres Crosne 1 / Vigneux FCO 1 * D1

Accord de la Commission et du Comité Directeur en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (match sans enjeu), au vu du motif invoqué (match U15 R2).

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée de championnat) (match à enjeu)

Draveil FC 2 / Arpajonnais RC 2 * D3/A



Match n° 26121677 du 25 mai 2024

Montgeron ES 1 / Sud Essonne 1 * D3/A

Courriel de Sud Essonne reçu le vendredi 24 mai 2024 à 14 h 56 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Sud Essonne 1.

Amende réglementaire à Sud Essonne pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 26122074 du 25 mai 2024

Tremplin Foot 2 / Morangis Chilly FC 1 * D3/B

Courriel de Morangis Chilly FC signalant une erreur de score sur la FMI.

Lecture de la FMI.

La Commission demande le score de la rencontre à l'arbitre officiel de la rencontre pour sa réunion du 4 juin 2024.

Match n° 26121674 remis au 29 mai 2024

Draveil FC 2 / Montgeron ES 1 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel de Draveil FC.

La rencontre se déroulera à 18 h 00 au stade Fournier (terrain synthétique) de Draveil.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 5 MAI 2024

D4/C

Match n° 26779322 * Villabé ETS 2 / Evry FC 4

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 12 MAI 2024

D2/A

Match n° 26101379 * Arpajonnais RC 1 / Tremplin Foot 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 26 MAI 2024

D2/A

Match n° 26101441 * Juvisy Académie 1 / St Michel FC 91 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



D3/B

Match n° 26101882 * Verrières le Buisson 1 / Lissois FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 juin 2024.

D4/C

Match n° 26779342 * Paray FC 2 / Evry FC 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 juin 2024.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

St Michel FC 91 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/A

Villabé ETS 2 / Ulis CO 2 * D4/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Val Yerres Crosne 2 / Ste Geneviève FC 1 * D1

Accord de la Commission et du Comité Directeur en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (match sans enjeu), au vu du motif invoqué (match U18 R2 à 13 h 00).

Demande de changement d'heure via Footclubs

Evry FC 2 / Vigneux FCO 1 * D1

Evry FC 3 / Arpajonnais RC 1 * D2/A

Accord de la Commission et du Comité Directeur en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (match sans enjeu), au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres à la même heure).

Demandes de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée de championnat) (match à enjeu)

Draveil FC 1 / Grigny US 2 * D2/B

Trois Vallées-Ollainville ENT 1 / Orsay Bures FC 1 * D4/D

Match n° 26778813 du 26 mai 2024

Ste Geneviève FC 2 / Dourdan Sports 2 * D4/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Dourdan Sports 2.

Amende réglementaire à Dourdan Sports pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).



Match n° 26779344 du 26 mai 2024

Ulis CO 22 / Grigny US 3 * D4/C

Courriel des Ulis CO.

Au vu du motif invoqué, la Commission neutralise la rencontre, match sans enjeu.

Match n° 26101891 du 2 juin 2024

Lissois FC 1 / Soisy sur Seine AS 1 * D3/B

Courriel de Lissois FC demandant un changement d'heure.

Accord de la Commission et du Comité Directeur.

Match sans enjeu.

La rencontre se jouera à 12 h 00.

La Commission demande au club de Lissois FC d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

Match n° 26101888 du 2 juin 2024

Linas Montlhéry ESA 3 / Wissous FC 1 * D3/B

Courriel de Linas Montlhéry ESA demandant un changement d'heure.

Refus de la Commission en application de l'article 10.3 du RSG du DEF.

La Commission maintient la rencontre à 13 h 00.

La Commission demande au club de Linas Montlhéry ESA d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

Match n° 26101889 du 2 juin 2024

Etampes FC 2 / Arpajonnais RC 2 * D3/B

Courriel d'Etampes FC demandant un changement d'heure.

Accord de la Commission et du Comité Directeur.

Match sans enjeu.

La rencontre se jouera à 14 h 00.

La Commission demande au club d'Etampes FC d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

Match n° 26778488 du 2 juin 2024

Draveil FC 2 / Fleury 91 FC 3 * D4/A

Demande de Draveil FC de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

La Commission neutralise la rencontre.

Match sans enjeu.

(Plusieurs rencontres à la même heure sur le même terrain).

Match n° 26778492 du 2 juin 2024

Trois Vallées-Ollainville 1 / Sud Essonne 1 * D4/A

Demande de Trois Vallées FC de changement d'heure via Footclubs.

En raison de deux rencontres à domicile à la même heure, la Commission programme la rencontre à 13 h 00 au stade de l'Orangerie 1 (terrain en herbe) à Ollainville.

Match sans enjeu.



Match n° 26778819 du 2 juin 2024

Brétigny FCS 4 / Boussy-Quincy FC 1 * D4/B

Demande de Brétigny FCS de changement d'heure via Footclubs.

Refus du club adverse.

Accord de la Commission et du Comité Directeur, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres de Ligue programmées à la même heure).

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 1 / Dourdan Sports 2 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée de championnat)

Ris Orangis US 2 / Longjumeau FC 2 * D3/A

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée de championnat)

Viry Chatillon ES 2 / Lissois FC 1 * D2/B

Match n° 26100917 du 26 mai 2024

Paray FC 1 / Juvisy Académie 1 * D2/A

Courriel de Juvisy Académie en date du 21 mai 2024 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Juvisy Académie 1.

Match n° 26100730 du 2 juin 2024

Etampes FC 1 / Palaiseau US 2 * D1

Courriel d'Etampes FC demandant un changement d'heure.

Accord de la Commission et du Comité Directeur.

Match sans enjeu.

La rencontre se jouera à 12 h 00.

La Commission demande au club d'Etampes FC d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

Match n° 26100921 du 2 juin 2024

Linass Montlhéry ESA 2 / Arpajonnais RC 1 * D2/A

Courriel de Linass Montlhéry ESA demandant un changement d'heure pour jouer à 13 h 30.

Refus de la Commission en application de l'article 10.3 du RSG du DEF.

La Commission maintient la rencontre à 13 h 00.

La Commission demande au club de Linass Montlhéry ESA d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.



CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 5 MAI 2024

D3/C

Match n° 26118392 * Saclas Méréville US 1 / St Germain lès Arpajon 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 24 mai 2024 à 15 h 12.

Amende réglementaire à Saclas Méréville US pour transmission tardive.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Wissous FC 2 / Savigny Foot CO 1 * D2/B

Coudraysien FC 1 / Lisois FC 1 * D3/A

Mennecy CS 2 / Dourdan Sports 1 * D4/C

Accord de la Commission.

Match n° 26117155 du 26 mai 2024

Ollainville AS 1 / MNVDB FC 1 * D2/B

Courriels de MNVDB FC et d'Ollainville AS nous confirmant le résultat suite à une erreur de saisie du score sur la FMI.

Le score :

Ollainville AS 1 : 1 but

MNVDB FC 1 : 0 but

Match n° 26119645 du 26 mai 2024

Champlan FC 1 / Soisy sur Ecole FC 1 * D4/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Champlan FC 1.

Amende réglementaire à Champlan FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 26 MAI 2024

Poule A

Match n° 26870950 * Villabé ETS 4 / St Michel FC 91 4

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 juin 2024.

Poule D

Match n° 26755331 * Igny AFC 4 / Athis-Mons USO 4

Lecture du rapport du club recevant.



Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 4 / Janville Lardy ASL 4 * Poule E

Accord de la Commission.

Match n° 26755405 remis au 15 mai 2024

Epinay sur Orge SC 4 / St Vrain FC 4 * Poule C

Lecture FMI.

Absence de l'équipe de St Vrain FC 4.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de St Vrain FC 4.

Amende réglementaire à St Vrain FC.

+55 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Orsay Bures FC 6 / Pays Limours ENT 6 * Poule C

Accord de la Commission.